

pied respectable, pour qu'ils représentent dignement le Canada, aux yeux du monde entier? Car le calcul que nous venons de faire, prouve évidemment que nous le pouvons.

Concluons, N. T. C. F., que nous avons les plus pressantes raisons de célébrer à l'avenir, avec plus de solennité et de dévotion que jamais, notre grande fête nationale, afin de resserrer de plus en plus les liens qui chez nous unissent la religion et la patrie. Et comme d'ordinaire les grâces attachées à la célébration de nos fêtes sont en proportion des dispositions que nous y apportons, pénétrons-nous bien de la nécessité qu'il y a pour nous de bien nous préparer à celle de St. Jean-Baptiste.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis du Chapitre de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

10. Nous permettons qu'il se fasse, dans chaque Eglise et Oratoire de ce Diocèse, une Neuvaine préparatoire à la fête de St. Jean-Baptiste qui se célèbre le vingt-quatrième jour du mois de Juin.

20. Cette neuvaine commencera le 15 de Juin pour se terminer le 23, veille de cette grande solennité.

30. En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, toute personne qui fera cette Neuvaine, soit à l'Eglise, soit en particulier, gagnera chaque jour une indulgence partielle de 300 jours.

40. En vertu du même Indult, on pourra gagner une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, dans chaque Eglise où l'on célébrera cette fête le 24 Juin, jour même de la nativité de St. Jean-Baptiste.

50. Les exercices de cette neuvaine pourront consister dans les prières mêmes de la Neuvaine qui vient d'être envoyée de Rome, ou la lecture de la vie de St. Jean-Baptiste, dans la méditation de ses vertus, dans le chant de quelques pieux cantiques composés pour répandre sa dévotion ou pour inspirer de l'amour pour la tempérance et du mépris pour les vanités du monde et autres sujets.

60. Nous permettons que ces exercices soient terminés par le salut et la bénédiction du St. Sacrement dans les Eglises ou oratoires où cette Neuvaine se fera publiquement et avec quelque solennité.

70. Tous ces exercices auront pour but de faire revivre les belles sociétés de tempérance et d'établir de pieuses associations contre le luxe et la vanité. Les instructions, prières et recommandations devront tendre vers un but si désirable.

80. Il pourra y avoir une procession dans le cours de la journée. L'on renouvellera, avant ou après, l'engagement à garder les règles de la tempérance, et l'on terminera par le salut et la bénédiction du St. Sacrement.